

2005s-17

**La progressivité de l'imposition  
du revenu :  
une comparaison Québec-Ontario**

*Luc Godbout, Suzie St-Cerny*

---

**Série Scientifique**  
*Scientific Series*

---

**Montréal**  
**Mars 2005**

© 2005 *Luc Godbout, Suzie St-Cerny*. Tous droits réservés. *All rights reserved*. Reproduction partielle permise avec citation du document source, incluant la notice ©.  
*Short sections may be quoted without explicit permission, if full credit, including © notice, is given to the source.*

## CIRANO

Le CIRANO est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi des compagnies du Québec. Le financement de son infrastructure et de ses activités de recherche provient des cotisations de ses organisations-membres, d'une subvention d'infrastructure du Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, de même que des subventions et mandats obtenus par ses équipes de recherche.

*CIRANO is a private non-profit organization incorporated under the Québec Companies Act. Its infrastructure and research activities are funded through fees paid by member organizations, an infrastructure grant from the Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, and grants and research mandates obtained by its research teams.*

### *Les organisations-partenaires / The Partner Organizations*

#### PARTENAIRE MAJEUR

- . Ministère du Développement économique, de Innovation et de l'Exportation

#### PARTENAIRES

- . Alcan inc.
- . Axa Canada
- . Banque du Canada
- . Banque Laurentienne du Canada
- . Banque Nationale du Canada
- . Banque Royale du Canada
- . Bell Canada
- . BMO Groupe financier
- . Bombardier
- . Bourse de Montréal
- . Caisse de dépôt et placement du Québec
- . Développement des ressources humaines Canada [DRHC]
- . Fédération des caisses Desjardins du Québec
- . GazMétro
- . Groupe financier Norshield
- . Hydro-Québec
- . Industrie Canada
- . Ministère des Finances du Québec
- . Pratt & Whitney Canada
- . Raymond Chabot Grant Thornton
- . Ville de Montréal
  
- . École Polytechnique de Montréal
- . HEC Montréal
- . Université Concordia
- . Université de Montréal
- . Université du Québec
- . Université du Québec à Montréal
- . Université Laval
- . Université McGill
- . Université de Sherbrooke

#### ASSOCIE A :

- . Institut de Finance Mathématique de Montréal (IFM<sup>2</sup>)
- . Laboratoires universitaires Bell Canada
- . Réseau de calcul et de modélisation mathématique [RCM<sup>2</sup>]
- . Réseau de centres d'excellence MITACS (Les mathématiques des technologies de l'information et des systèmes complexes)

Les cahiers de la série scientifique (CS) visent à rendre accessibles des résultats de recherche effectuée au CIRANO afin de susciter échanges et commentaires. Ces cahiers sont écrits dans le style des publications scientifiques. Les idées et les opinions émises sont sous l'unique responsabilité des auteurs et ne représentent pas nécessairement les positions du CIRANO ou de ses partenaires.

*This paper presents research carried out at CIRANO and aims at encouraging discussion and comment. The observations and viewpoints expressed are the sole responsibility of the authors. They do not necessarily represent positions of CIRANO or its partners.*

# La progressivité de l'imposition du revenu : une comparaison Québec-Ontario<sup>\*</sup>

Luc Godbout<sup>†</sup>, Suzie St-Cerny<sup>‡</sup>

## Résumé / Abstract

L'étude compare la progressivité des impôts sur le revenu du Québec et de l'Ontario. Après avoir constaté l'importance de l'imposition du revenu au Québec et en Ontario, par des comparaisons internationales et interprovinciales, et avoir illustré la présence de progressivité dans les deux cas, nous présentons des indicateurs de progressivité. À l'aide de ces indicateurs, nous avons mesuré la progressivité des régimes d'imposition québécois et ontarien pour quatre situations familiales différentes et pour six niveaux de revenus. Les résultats montrent que, dans certaines situations, la progressivité est plus grande au Québec alors que, dans d'autres cas, la progressivité est supérieure en Ontario. Plus précisément, la progressivité est plus grande au Québec pour les variations de revenus au bas de l'échelle des revenus tandis qu'elle est en général plus élevée en Ontario pour les revenus supérieurs. Ces résultats confirment la plus grande concentration de l'impôt ontarien sur le revenu auprès des contribuables à revenu élevé que nous avons précédemment illustrée dans l'étude.

**Mots clés :** Québec, Ontario, progressivité, impôt sur le revenu, politique fiscale, indicateur

*This study compares the progressivity of the income tax of Quebec and Ontario. After observing the predominance of income taxation in Quebec and Ontario, by way of international and interprovincial comparisons and illustrating the presence of progressivity in both provinces, progressivity indicators are described. Using these indicators, we measured the progressivity of the Quebec and Ontario tax systems for four different family situations and six levels of income. The results show that in certain situations, Quebec's tax system is more progressive while in others, the reverse is true. More specifically, Quebec's tax system is more progressive for changes in income at the lower end of the income scale while in general Ontario's system is more progressive for higher incomes. These results confirm the greater concentration of Ontario's income tax on high-income taxpayers that we have previously illustrated in the study.*

**Keywords:** Quebec, Ontario, progressivity, income tax, tax policy, indicator

**Codes JEL :** H24

---

<sup>\*</sup> Cette étude a été financée par la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke. Nous voulons exprimer notre profonde reconnaissance à Gilles Larin pour ses observations et suggestions. Bien entendu, les opinions exprimées n'engagent que les auteurs, ces derniers assument l'entière responsabilité des commentaires et des interprétations figurant dans la présente étude.

<sup>†</sup> Luc Godbout est professeur au programme de maîtrise en fiscalité de l'Université de Sherbrooke et chercheur CIRANO. Courriel : [L.Godbout@adm.usherbrooke.ca](mailto:L.Godbout@adm.usherbrooke.ca).

<sup>‡</sup> Suzie St-Cerny est professionnelle de recherche à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

# Introduction

Cette étude compare la progressivité des impôts sur le revenu québécois et ontarien. Plusieurs raisons justifient une comparaison entre le Québec et l'Ontario. D'abord, ces provinces font couramment l'objet de comparaison. Aussi, l'Ontario est la province la plus peuplée et la plus riche du Canada, on ne peut faire fi de la manière dont elle impose le revenu. De plus, les structures économiques du Québec et de l'Ontario sont comparables, l'importance de leurs échanges économiques est élevée<sup>4</sup>, en plus d'avoir de grands bassins de population vivant près des limites territoriales.

L'étude se divise en deux parties. La première analyse la charge fiscale spécifique à l'imposition du revenu des particuliers au Québec et en Ontario et ce, en la comparant avec les pays du G7 et avec les autres provinces canadiennes. La deuxième partie se penche sur des façons d'illustrer et de mesurer la progressivité. Après avoir retenu des indicateurs de progressivité, cette partie compare la progressivité de l'impôt sur le revenu du Québec et de l'Ontario en 2002 pour quatre situations familiales différentes et six niveaux de revenus.

## Première partie : le régime fiscal québécois et ontarien

Avant de procéder à la comparaison de la progressivité des impôts sur le revenu des particuliers du Québec et de l'Ontario, la première partie de l'étude analyse la charge fiscale spécifique à l'imposition du revenu des particuliers.

### 1.1 La structure fiscale en vigueur au Québec et en Ontario : le poids de l'impôt sur le revenu

Le **tableau 1** permet d'identifier les sources de recettes fiscales et leur importance relative au Québec et en Ontario. En 2002-2003, l'impôt sur le revenu des particuliers représente, dans les deux provinces, la principale source de recettes fiscales. Cependant, son importance relative est

---

<sup>4</sup> Pour illustrer l'importance des échanges économiques entre le Québec et l'Ontario, 58 % des exportations québécoises vers le reste du Canada vont en Ontario alors que 40 % des exportations ontariennes vers le reste du

plus forte au Québec avec 44 % de l'ensemble des recettes fiscales alors que ce ratio se situait à moins de 37 % en Ontario. Le **tableau 1** permet également de comparer la composition de la structure fiscale par source d'imposition pour les années 1993-1994 et 2002-2003. En 1993-1994, la part relative de l'impôt sur le revenu des particuliers était comparable en Ontario et au Québec. Ce n'est plus le cas en 2002-2003. Bien que le tableau montre que l'importance relative de l'impôt sur le revenu des particuliers a diminué tant au Québec qu'en Ontario, la baisse est beaucoup plus marquée en Ontario (8,4 points de pourcentage) qu'au Québec (2,5 points de pourcentage).

Par une comparaison internationale, le **tableau 2** confirme la forte utilisation, au Québec et en Ontario, des impôts sur le revenu en pourcentage des recettes fiscales. Ainsi, en 2002, le poids de cette source de recettes sur le PIB au Canada, tant au Québec qu'en Ontario ainsi qu'aux États-Unis, dépasse la moyenne des pays du G7. À la lumière de ce tableau, force est de constater que l'imposition des revenus des particuliers est davantage utilisée en Amérique du Nord qu'en Europe. Néanmoins, c'est au Québec, que le fardeau relatif à l'imposition du revenu dans le total des recettes fiscales est le plus élevé (44,0 %). Toujours par une comparaison internationale, le **tableau 3** établit le poids des impôts sur le revenu des particuliers en pourcentage du PIB. Ce ratio est plus élevé tant au Québec qu'en Ontario, mais encore une fois, c'est au Québec avec plus de 14 % du PIB, que la part des impôts fédéral et provincial sur le revenu est la plus élevée.

Par une comparaison interprovinciale, le **tableau 4** cible l'impôt provincial sur le revenu. En 2002, le Québec était la province où le poids de son impôt sur le revenu en pourcentage du PIB était le plus élevé au Canada, tandis qu'en Ontario, cette proportion est inférieure à la moyenne canadienne. Toutefois, bien que le Québec soit la province où le poids de l'impôt sur le revenu des particuliers est le plus élevé parmi les provinces canadiennes, le **tableau 5** permet néanmoins de constater, en comparant 2002 à 1992, que l'écart du Québec, par rapport à la moyenne des provinces canadiennes, est demeuré inchangé à 1,4 %. Cependant, il ressort qu'en 1992, le Québec était la seule province dont le poids de l'impôt sur le revenu des particuliers dépassait la moyenne des provinces canadiennes. En 2002, le poids de l'impôt sur le revenu de quatre

---

Canada prennent le chemin du Québec. Statistique Canada, Interprovincial Trade and International Trade in Canada, 1992-1998, n° 15546-XIE.

provinces dépasse la moyenne des provinces canadiennes. Au cours de la même période, parmi les provinces dont le poids de l'impôt sur le revenu des particuliers est inférieur à la moyenne canadienne, seule l'Alberta a réussi à accroître son écart. Ainsi, même si l'Ontario a considérablement réduit son barème d'imposition au cours de la période, l'écart du poids de l'impôt sur le revenu ontarien par rapport à la moyenne canadienne s'est néanmoins rétréci.

**Tableau 1<sup>5</sup>**

**Comparaison de la structure fiscale– en % des recettes fiscales**

<b>Répartition des recettes fiscales/Québec</b>	<b>1993-1994</b>	<b>2002-2003</b>	<b>Écart</b>
Impôt sur le revenu des particuliers	46,5	44,0	- 2,5
Taxes à la consommation	26,8	29,9	+ 3,1
Impôts des sociétés	8,2	10,1	+ 1,9
Impôts sur la masse salariale	10,5	12,1	+ 1,6
Autres recettes fiscales	7,9	3,9	-4,0
<i>Total</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	
<b>Répartition des recettes fiscales/Ontario</b>	<b>1993-1994</b>	<b>2002-2003</b>	<b>Écart</b>
Impôt sur le revenu des particuliers	45,1	36,7	-8,4
Taxes à la consommation	34,3	37,0	+ 2,7
Impôts des sociétés	10,6	15,1	+ 4,5
Impôts sur la masse salariale	8,2	7,2	-1,0
Autres recettes fiscales	1,9	3,9	+ 2,0
<i>Total</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	

Sources : QUÉBEC, ministère des Finances (MFQ), *États financiers consolidés du gouvernement du Québec, Comptes publics 2002-2003 – volume 1*, 2004a; Institut de la Statistique du Québec (ISQ), *Comptes économiques des revenus et des dépenses du Québec – édition 2003*, 2004; ONTARIO, Ministère des Finances de l'Ontario, *Comptes publics 2002-2003*, 2003, ONTARIO, Ministère des Finances de l'Ontario, *Comptes publics 1994-1995*, 1995, <http://www.gov.on.ca.fin>.

**Tableau 2<sup>6, 7</sup>**

**Comparaison internationale de l'imposition du revenu  
– en % des recettes fiscales (2002)**

<b>Pays ou provinces</b>	<b>Impôt sur le revenu / Recettes fiscales</b>
Québec	44,0 %
États-Unis	42,3 %
Canada	37,1 %
Ontario	36,7 %
<b>Moyenne – pays du G7</b>	<b>29,6 %</b>

Sources : QUÉBEC (2004a); ONTARIO (2003); Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Statistique des recettes publiques – 1965-2002*, 2003a; CANADA, Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), *Statistiques sur l'impôt des particuliers - année d'imposition 2002*, 2004.

<sup>5</sup> Au Québec, les recettes fiscales de l'impôt sur le revenu comprennent les points d'impôt spécifiques que le gouvernement fédéral lui a transféré.

<sup>6</sup> Idem.

<sup>7</sup> Les données du Québec et de l'Ontario sont celles de 2002-2003 (se terminant le 31 mars).

**Tableau 3<sup>8</sup>****Comparaison internationale de l'imposition du revenu des particuliers  
– en % du PIB (2002)**

Pays ou provinces	Impôt sur le revenu/PIB
Québec (impôt fédéral et provincial)	14,2 %
États-Unis	12,2 %
Ontario (impôt fédéral et provincial)	11,7 %
Reste du Canada (sans Québec et Ontario)	10,1 %
<b>Moyenne – pays du G7</b>	<b>9,6 %</b>

Sources : OCDE (2003a), ISQ (2004), ADRC (2004), Statistique Canada, Comptes économiques provinciaux.

**Tableau 4<sup>9</sup>****Comparaison interprovinciale du poids des impôts provinciaux sur le revenu des  
particuliers – en % du PIB (2002)**

Provinces	Impôt sur le revenu/PIB
Québec	6,0 %
Nouvelle-Écosse	5,1 %
Manitoba	4,8 %
Saskatchewan	4,8 %
Nouveau-Brunswick	4,4 %
Terre-Neuve	4,4 %
Ontario	4,3 %
Île-du-Prince-Édouard	4,2 %
Colombie-Britannique	4,1 %
Alberta	2,8 %
<b>Moyenne provinciale</b>	<b>4,6 %</b>

Source : Statistique Canada, Comptes économiques provinciaux.

**Tableau 5<sup>10</sup>****Évolution des écarts à la moyenne des provinces canadiennes du poids des impôts  
provinciaux sur le revenu des particuliers (en % du PIB) – 1992 et 2002**

Écart à la moyenne des provinces canadiennes	2002	1992	Variation de l'écart
Québec	1,4 %	1,4 %	0,0 %
Nouvelle-Écosse	0,4 %	-0,1 %	0,5 %
Manitoba	0,1 %	-0,4 %	0,5 %
Saskatchewan	0,1 %	-0,4 %	0,5 %
Nouveau-Brunswick	-0,2 %	-0,5 %	0,3 %
Terre-Neuve	-0,2 %	-0,6 %	0,4 %
Ontario	-0,3 %	-0,7 %	0,4 %
Île-du-Prince-Édouard	-0,4 %	-1,0 %	0,6 %
Colombie-Britannique	-0,5 %	-0,6 %	0,1 %
Alberta	-1,9 %	-1,3 %	-0,6 %

Source : Statistique Canada, Comptes économiques provinciaux.

<sup>8</sup> Idem.

<sup>9</sup> Afin de rendre comparable l'impôt sur le revenu du Québec et ceux des autres provinces, nous lui avons retranché l'abattement du Québec de 16,5 % pour prendre en compte les transferts de points d'impôt spécifiques au Québec.

<sup>10</sup> Idem.

## 1.2 La répartition des impôts payés selon la tranche de revenu

La répartition du revenu et celle de l'impôt à payer, par rapport au nombre de contribuables selon certaines tranches de revenu d'imposition, montrent la concentration des revenus et de la charge fiscale au sein de la société découlant du système fiscal. À partir des statistiques fiscales visant l'année d'imposition 2001, nous pouvons comparer la concentration des revenus et des impôts au Québec et en Ontario.

En ce qui concerne la concentration des revenus, le **tableau 6** permet de constater que les revenus sont davantage concentrés en Ontario qu'au Québec. Le total des revenus encaissés par les 15 % des contribuables ayant les revenus les plus élevés représente 46 % des revenus totaux en Ontario contre 42 % au Québec.

En ce qui concerne la concentration des impôts, le **tableau 6** expose clairement que la part de l'impôt à payer augmente plus rapidement que le revenu tant dans le système d'imposition québécois qu'ontarien. La progressivité de l'imposition est réelle dans chacun des systèmes d'imposition. Ainsi, lorsque nous comparons les contribuables ayant les revenus les plus faibles, qui représentent 50 % de l'ensemble, nous constatons que les impôts payés ne représentent que 3 % du total des impôts au Québec et 5 % en Ontario. Néanmoins, en comparaison avec l'impôt ontarien sur le revenu, l'impôt québécois sur le revenu est moins concentré sur les contribuables à revenu élevé, puisque les 15 % des contribuables ayant les revenus les plus élevés paient 62 % du total de l'impôt sur le revenu comparativement à 69 % en Ontario. À l'inverse, l'impôt québécois se concentre davantage que l'impôt ontarien sur les contribuables à revenu moyen. Ainsi, par une comparaison de la répartition de l'impôt sur le revenu à payer par groupe de contribuables, le **tableau 6** montre que les contribuables québécois à revenu moyen paient 35 % des impôts, cette proportion n'étant que de 26 % en Ontario.



**Tableau 6****Concentration des revenus et des impôts au Québec et en Ontario (2001)**

	Répartition des contribuables selon l'échelle des revenus – Québec (en %)		
	bas de l'échelle	milieu de l'échelle	haut de l'échelle
Nombre	50 %	35 %	15 %
Revenu	18 %	40 %	42 %
Impôt	3 %	35 %	62 %
	Répartition des contribuables selon l'échelle des revenus – Ontario (en %)		
	bas de l'échelle	milieu de l'échelle	haut de l'échelle
Nombre	50 %	35 %	15 %
Revenu	16 %	38 %	46 %
Impôt	5 %	26 %	69 %
Écart Québec / Ontario			
Impôt	-2 %	+ 9 %	-7 %

Source : Québec, ministère des Finances, *Statistiques fiscales des particuliers - année d'imposition 2001*, Québec, 2003b; ADRC (2003). Notes : les revenus gagnés dans chacune de ces provinces ne sont pas les mêmes. Alors, afin de rendre comparable les données statistiques, la comparaison s'effectue en isolant un même pourcentage de contribuables et en comparant la part des revenus gagnés et la part des impôts payés par ce dernier sur l'ensemble des revenus gagnés et des impôts payés. Les résultats ont été arrondis. Au Québec, la catégorie « bas de l'échelle » se termine à environ 20 000 \$ et la catégorie « haut de l'échelle » commence à près de 50 000 \$. En Ontario, la catégorie « bas de l'échelle » se termine à environ 25 000 \$ et la catégorie « haut de l'échelle » commence à près de 60 000 \$.

Cette première partie a montré l'importance relative de l'impôt sur le revenu comme source de recettes fiscales tant au Québec qu'en Ontario si on compare avec les pays du G7. Cette importance est par contre plus grande au Québec. La comparaison interprovinciale nous montre quant à elle un poids relatif de l'impôt sur le revenu supérieur à la moyenne canadienne au Québec et un poids relatif inférieur à la moyenne canadienne en Ontario. Finalement, la comparaison Québec-Ontario de la répartition des impôts payés par tranche de revenus montre que la classe moyenne québécoise supporte un poids relatif des impôts plus élevé que la classe moyenne ontarienne.

## Deuxième partie : la mesure de la progressivité

Dans la seconde partie de l'étude, nous comparons certaines illustrations de la progressivité au Québec et en Ontario, puis nous présentons les indicateurs de mesures retenus.

## 2.1 Illustrations de la progressivité de l'impôt

Le *grand dictionnaire terminologique* de l'Office québécois de la langue française<sup>11</sup> définit la progressivité de la manière suivante : « *Caractère de l'impôt dont le rapport au revenu croît avec celui-ci. Système dans lequel le taux augmente en même temps qu'augmente la quantité de matière imposable détenue par le contribuable.* » Même si ce principe est relativement simple, la mesure du degré de progressivité ou de régressivité n'est pourtant pas aussi simple à établir. Toutefois, il est possible d'illustrer la progressivité de différentes façons.

### 2.1.1 Par les mécanismes du régime fiscal

La méthode la plus simple pour illustrer la progressivité d'un système d'imposition s'établit par le barème des taux nominaux d'imposition. Le **tableau 7** permet de constater que le taux d'imposition croît avec le revenu. Toutefois, le barème d'imposition sur le revenu ontarien exposé au **tableau 7** n'est pas complet car le régime d'imposition ontarien comprend deux surtaxes qui modifient la progression pour les revenus plus élevés. Le **tableau 8** présente donc le barème d'imposition ontarien incluant les surtaxes. On y constate que le taux maximal passe alors de 11,16 % à 17,41 %.

Contrairement aux **tableaux 7 et 8**, le **tableau 9** intègre dans l'illustration de la progressivité de l'imposition l'utilisation de l'ensemble des mesures fiscales préférentielles ayant pour effet de réduire l'impôt réel à payer par les contribuables. Ainsi, considérant l'existence de mesures fiscales, l'impôt effectivement payé par un contribuable selon ses revenus est plus faible que le suppose le barème nominal d'imposition. Malgré tout, la progressivité demeure puisque le taux moyen d'imposition croît toujours avec le revenu.

**Tableau 7**

#### Progressivité nominale du barème d'imposition sur le revenu (2003)

Barème québécois			Barème ontarien		
Taux		Revenu imposable	Taux		Revenu imposable
0 %	jusqu'à	11 275 \$	0 %	jusqu'à	7 817 \$
16 %	jusqu'à	27 095 \$	6,05 %	jusqu'à	32 435 \$
20 %	jusqu'à	54 195 \$	9,15 %	jusqu'à	64 871 \$
24 %	sur l'excédent		11,16 %	sur l'excédent	

<sup>11</sup> [http://w3.granddictionnaire.com/btml/fra/r\\_motclef/index800\\_1.asp](http://w3.granddictionnaire.com/btml/fra/r_motclef/index800_1.asp).

**Tableau 8****Progressivité nominale du barème d'imposition sur le revenu ontarien incluant les surtaxes (2003)**

Taux		Revenu imposable
0 %	jusqu'à	7 817 \$
6,05 %	jusqu'à	32 435 \$
9,15 %	jusqu'à	57 108 \$
10,98 %	jusqu'à	64 871 \$
13,39 %	jusqu'à	65 824 \$
17,41 %	sur l'excédent	

**Tableau 9****Progressivité effective du barème d'imposition sur le revenu – Certaines tranches de revenu total (2001)**

Tranche de revenu total (\$)	Taux moyen Québec	Taux moyen Ontario
20 000 – 25 000	7,1 %	2,3 %
40 000 – 45 000	12,5 %	4,5 %
50 000 – 60 000	14,0 %	5,3 %
70 000 – 100 000	15,9 %	7,2 %

Source : Québec (2003b); ADRC (2003).

**2.1.2 Par une comparaison internationale des mécanismes des régimes fiscaux**

La comparaison des systèmes d'imposition est toujours difficile à effectuer. Différents motifs peuvent expliquer les écueils liés aux comparaisons internationales de l'imposition du revenu des particuliers. D'abord, la situation personnelle des contribuables peut varier énormément d'un pays à un autre. De plus, le niveau de revenu peut également varier parmi les pays comparés. La détermination d'un contribuable représentatif, avec un revenu universellement comparable, pouvant servir à la comparaison de la charge fiscale, doit minimiser ces difficultés. En outre, il va de soi que les écarts dans les pouvoirs d'achat et dans les taux de changes affectent la détermination du barème des taux d'imposition de chaque pays. Ainsi, pour établir des comparaisons de charges fiscales acceptables, il faut nécessairement prendre en compte le coût de la vie dans les pays analysés. Il est facile de reconnaître qu'un contribuable gagnant 100 000 \$ au Québec est relativement plus riche, si son coût annuel d'habitation est de 20 000 \$, qu'un contribuable gagnant 110 000 \$ en Ontario, mais pour lequel le coût annuel d'habitation est de 35 000 \$. Il est clair que la comparaison de la charge fiscale doit prendre en compte la richesse relative des contribuables. Pour parvenir à réaliser des comparaisons internationales des impôts sur le revenu, l'OCDE utilise une méthodologie spécifique basée sur le salaire moyen ouvrier de

chaque pays<sup>12</sup>. Nos comparaisons internationales servant à illustrer la progressivité sont basées sur la méthodologie de l'OCDE<sup>13</sup>.

Le **tableau 10** montre la progressivité des régimes d'imposition par une comparaison de la couverture des besoins essentiels reconnue par la détermination du seuil d'assujettissement en pourcentage du salaire moyen ouvrier. En moyenne dans les pays du G7, l'imposition d'un célibataire débute à 32 % du salaire ouvrier moyen. Au Québec, le taux est égal à la moyenne des pays du G7. En Ontario, ce taux est inférieur à la moyenne (18 %).

Le **tableau 11** illustre la progressivité par une comparaison des seuils de revenus nécessaires pour l'application du taux maximal d'imposition pour un célibataire touchant le salaire moyen ouvrier. Selon la moyenne des pays du G7, un célibataire atteint le taux maximal d'imposition à près de quatre fois le salaire moyen. Aux États-Unis, il faut atteindre près de dix fois le salaire moyen ouvrier, soit plus de 300 000 \$US, avant qu'un célibataire soit imposé au taux d'imposition le plus élevé. Cependant, dans certains systèmes d'imposition, le taux maximal d'imposition peut être atteint très vite. C'est au Québec et en Ontario que les taux maximums des barèmes d'imposition sont atteints le plus rapidement. Ainsi, dès qu'un contribuable gagne un peu plus d'une fois et demi le salaire moyen ouvrier, son revenu excédentaire est assujéti au taux d'imposition maximum. Passé ce seuil, la progressivité des barèmes d'imposition québécois et ontarien cesse de croître. Dans ce cas, la progressivité est réelle mais abrupte, puisque son plein effet est atteint plus rapidement qu'ailleurs.

Le **tableau 12** compare, parmi les pays du G7, l'évolution du taux d'imposition moyen effectif applicable à un célibataire selon que son revenu représente 67 %, 100 % ou 167 % du salaire moyen ouvrier. L'analyse montre que pour chaque pays le taux moyen d'imposition croît avec

---

<sup>12</sup> OCDE, *Les impôts sur les salaires. Étude spéciale : les impôts des familles. 2001-2002*, partie 3, 2003b, p. 135. Le salaire moyen ouvrier représente la « rémunération annuelle [qui] est égale à une fraction donnée des salaires bruts moyens d'ouvriers adultes travaillant à temps complet dans le secteur manufacturier de chaque économie de l'OCDE ».

<sup>13</sup> En plus de la notion de salaire moyen ouvrier, la méthodologie de l'OCDE dresse une série de postulats. À ce titre, la détermination de l'impôt à payer exclut les avantages en nature offerts par l'employeur, prend en compte les impôts sur le revenu perçus par les administrations autres que centrales, prend en compte les allègements fiscaux applicables aux salaires mais exclut l'ensemble des allègements fiscaux non forfaitaires, telle la déduction pour l'épargne retraite (OCDE 2003b).

l'augmentation du revenu, ce qui confirme la progressivité de l'impôt. Cependant, les taux moyens d'imposition au Québec et en Ontario excèdent ceux de tous les pays du G7 pour chacun des trois niveaux de revenus. Lorsque le revenu d'un contribuable passe de 67 % à 167 % du salaire moyen ouvrier, l'écart est plus grand au Québec (13,1 %) qu'il ne l'est en Ontario (10,5 %) ou en moyenne dans les pays du G7 (9,1 %).

Le **tableau 13** présente l'écart du taux d'imposition moyen applicable pour un niveau de revenu toujours égal à 100 % du salaire moyen ouvrier, mais avec une situation familiale différente, et ce, dans les pays du G7, au Québec et en Ontario. En faisant passer la situation familiale de célibataire à soutien de famille avec deux enfants dont un seul des conjoints travaille, il est possible de constater que pour prendre en compte ce changement, le taux d'imposition moyen diminue dans chaque cas. Toutefois, l'écart entre les taux d'imposition moyens est plus élevé au Québec qu'il ne l'est en moyenne dans les pays du G7. Cet écart souligne que la prise en compte par l'imposition de changements dans la couverture des besoins essentiels est plus grande au Québec. À l'inverse, c'est en Ontario que cet écart est le plus faible.

**Tableau 10**

**Comparaison internationale du seuil d'assujettissement à l'impôt sur le revenu pour un célibataire gagnant le salaire moyen ouvrier (2002)**

Pays/Province	Seuil d'assujettissement/salaire moyen ouvrier
Québec	32 %
États-Unis	24 %
Canada	20 %
Ontario	18 %
<b>Moyenne – pays du G7</b>	<b>32 %</b>

Sources : OCDE, *Les impôts sur les salaires – étude spéciale : les impôts des familles. 2001-2002, 2003b*. Statistique Canada, CANSIM tableaux 281-0030 et 281-033.

**Tableau 11**

**Comparaison internationale du seuil d'application du taux maximum du barème d'imposition sur le revenu pour un célibataire gagnant le salaire moyen ouvrier (2002)**

Pays/Province	Nombre
États-Unis	9,7
Canada	2,7
Ontario	1,5
Québec	1,5
<b>Moyenne – pays du G7</b>	<b>3,8</b>

Sources : OCDE (2003b); Statistique Canada, CANSIM tableaux 281-0030 et 281-0033.

**Tableau 12****Comparaison internationale de la progression du taux moyen d'imposition sur le revenu pour un célibataire (2002)**

	67 % du SMO	100 % du SMO	167 % du SMO	Écarts
Québec (impôt fédéral et provincial)	15,7 %	21,8 %	28,8 %	13,1 %
Ontario (impôt fédéral et provincial)	14,8 %	19,2 %	25,3 %	10,5 %
Canada (ensemble des provinces)	15,3 %	19,2 %	24,8 %	9,5 %
États-Unis	14,1 %	16,6 %	22,6 %	8,5 %
<i>Moyenne – pays du G7</i>	<i>11,8 %</i>	<i>15,8 %</i>	<i>20,9 %</i>	<i>9,1 %</i>

Sources : OCDE (2003b); Statistique Canada, CANSIM tableaux 281-0030 et 281-0033.

**Tableau 13****Comparaison internationale de l'écart du taux moyen d'imposition sur le revenu dans le cas d'un changement de situation familiale (2002)**

Pays/Province	Écarts
Québec (impôt fédéral et provincial)	14,1 %
États-Unis	12,9 %
Canada (ensemble des provinces)	4,0 %
Ontario (impôt fédéral et provincial)	3,3 %
<i>Moyenne – pays du G7</i>	<i>9,0 %</i>

Sources : OCDE (2003b); Statistique Canada, CANSIM tableaux 281-0030 et 281-0033.

## 2.2 Les indicateurs de progressivité de l'impôt

Bien qu'il soit facile d'illustrer des situations où la progressivité prévaut, en se basant sur l'accroissement plus rapide des impôts à payer que l'accroissement des revenus, mesurer le degré de progressivité demeure un exercice difficile à faire, considérant qu'il n'existe pas d'approche universellement utilisée. L'analyse des documents budgétaires des gouvernements nous a montré que les exemples servant à illustrer les effets sur la progressivité de modifications à l'impôt sur le revenu variaient d'une année à l'autre, au gré des objectifs sous-jacents.

Un exemple illustré au **tableau 14** permet de faire ressortir les difficultés d'évaluer la notion de progressivité. Supposons que le barème de taux du régime d'impôt sur le revenu des particuliers québécois de 2002 soit remplacé par un taux unique d'imposition de 16 % applicable sur le revenu excédant 9 000 \$. Dans cet exemple, un contribuable gagnant 10 000 \$ paierait 160 \$ d'impôt alors qu'un contribuable gagnant un million de \$ paierait près de 159 000 \$. En fonction d'allégances différentes, certains groupes pourraient souligner le caractère progressif du

nouveau régime fiscal alors que d'autres pourraient évoquer une diminution de la progressivité. Un premier groupe pourrait dire que le système est clairement progressif puisque le contribuable gagnant un million de \$ a un revenu cent fois plus élevé que le contribuable à faible revenu, mais il paie des impôts près de mille fois plus élevés. À l'inverse, un deuxième groupe pourrait souligner que l'économie d'impôt n'est pas répartie équitablement puisqu'elle n'est que de 228 \$ pour le contribuable gagnant 10 000 \$ alors qu'elle atteint plus de 77 000 \$ pour le contribuable gagnant un million de \$. Un troisième groupe pourrait évoquer que la progressivité a été réduite puisque le revenu disponible du contribuable à faible revenu n'a augmenté que de 2,3 % alors que le contribuable gagnant un million de \$ a vu son revenu disponible s'accroître de 7,7 %. Enfin, un dernier groupe pourrait signaler que la progressivité est accrue puisque le ratio des impôts à payer par le contribuable gagnant un million de \$ sur l'impôt à payer par le contribuable à faible revenu est passé de 607 fois avant à 991 fois après la modification fiscale. Ces quatre illustrations montrent des résultats très différents de l'évaluation de la progressivité.

**Tableau 14<sup>14</sup>**

**Exemple de modifications de l'impôt sur le revenu et leurs effets sur la mesure de la progressivité (2002)**

Revenu	Impôt à payer		Économie d'impôt (3) = (1)-(2)	Augmentation du revenu disponible
	Régime fiscal en vigueur (1)	Régime fiscal modifié (2)		
10 000 \$ (a)	388 \$	160 \$	228 \$	2,3 %
1 000 000 \$ (b)	235 584 \$	158 560 \$	77 024 \$	7,7 %
Ratio (b)/(a)	607 fois	991 fois		

À partir de la littérature économique, il est possible de recenser de nombreux indicateurs de progressivité qui ont été développés au fil des ans. Mais depuis que Musgrave et Thin ont présenté leurs indicateurs de progressivité en 1948, les autres qui ont été proposés constituent des variations basées sur ces premiers<sup>15</sup>. Ils permettent de mesurer les effets des paramètres fiscaux d'un impôt sur le revenu selon des situations de revenus différentes. Les trois indicateurs de

<sup>14</sup> Ce tableau est inspiré par : KESSELMAN, J., «Flat Taxes, Dual Taxes, Smart Taxes : Making the Best Choices», dans *Enjeux publics*, Institut de Recherche en Politiques Publiques, volume 1, numéro 7, 2000, pp. 22-26.

<sup>15</sup> Musgrave, Richard A. et Tun Thin, « Income Tax Progression: 1929-1948 » dans *Journal of Political Economy*, volume 56, 1948, pp. 498-514.

progressivité présentés ci-après permettent d'évaluer la progressivité. Ce sont les plus connus et les plus utilisés<sup>16</sup>. Ils peuvent être conceptualisés à l'aide des formules suivantes :

- par la variation du taux moyen d'imposition :  $[(T_1/R_1 - T_0/R_0)/(R_1 - R_0)] > 0$  si impôt progressif;
- par la variation de l'impôt à payer :  $[(T_1 - T_0)/T_0] / [(R_1 - R_0)/R_0] > 1$  si impôt progressif;
- par la variation du revenu disponible :  $[\frac{(R_1 - T_1) - (R_0 - T_0)}{(R_0 - T_0)}] / [\frac{(R_1 - R_0)}{R_0}] < 1$  si impôt progressif;

où

$R_0$  et  $R_1$  = deux niveaux de revenus;

$T_0$  et  $T_1$  = impôts à payer correspondant.

### **2.3 L'application des indicateurs de progressivité aux impôts sur le revenu du Québec et de l'Ontario**

L'utilisation d'indicateurs de progressivité jumelée à la variation d'un revenu comparable (ici le salaire moyen ouvrier) permet de comparer un régime fiscal dans le temps ou avec le régime fiscal d'une autre juridiction. Nous avons appliqué les indicateurs de progressivité développés par Musgrave et Thin, tels qu'expliqués au point précédent, à l'impôt sur le revenu payé au Québec et en Ontario. De plus, afin de favoriser les comparaisons entre différents régimes fiscaux, nous avons appliqué la méthodologie utilisée par l'OCDE en fonction des salaires moyens ouvriers (SMO<sup>17</sup>). L'application des indicateurs de progressivité jumelée à la variation du salaire moyen ouvrier permet de rendre comparable un régime fiscal dans le temps et dans l'espace.

Pour établir les indicateurs de progressivité des impôts sur le revenu du Québec et de l'Ontario, voici la série d'hypothèses retenue ainsi que des informations utiles sur la façon dont nous avons procédé :

---

<sup>16</sup> Musgrave, Richard A. et Peggy B. Musgrave, *Public Finance in Theory and Practice*, New York, Fifth edition, McGraw-Hill, 1989, pp. 358-361.

<sup>17</sup> SMO = Salaire moyen ouvrier. Concept utilisé précédemment dans cette étude et tiré de la documentation de l'OCDE. Pour plus de détails, voir les explications à la note de bas de page n° 9.



- les SMO québécois et ontarien ont été déterminés de la même manière que le SMO canadien utilisé dans les études de l'OCDE<sup>18</sup>;
- les impôts à payer pour chacune des situations ont été calculés avec le logiciel Taxprep 2003;
- les impôts à payer comprennent les impôts provinciaux et fédéral sur le revenu;
- quand nous présentons les simulations pour un couple avec deux revenus, nous supposons que le premier conjoint gagne le SMO d'un célibataire tandis que le second conjoint gagne 66,6 % de ce revenu. La répartition du revenu familial entre les conjoints est donc de 60 % versus 40 %;
- les simulations sont effectuées en supposant que les contribuables reçoivent exclusivement un revenu d'emploi et que les paiements au RPC/RRQ et à l'assurance-emploi sont faits en totalité;
- lorsque des enfants sont considérés dans les simulations, ils sont réputés avoir moins de 5 ans;
- les situations familiales retenues sont : célibataire; couple sans enfant, deux revenus; couple avec deux enfants<sup>19</sup>, deux revenus; famille monoparentale avec un enfant<sup>20</sup>.

Les **tableaux de l'annexe 1** présentent l'ensemble des résultats de l'application des indicateurs de progressivité à l'impôt sur le revenu dans chacune des situations familiales différentes et en supposant cinq variations de revenus, et ce, pour le Québec et l'Ontario. Pour interpréter les résultats des calculs des indicateurs de progressivité, la règle indiquant qu'il y a progressivité est inscrite au coin inférieur droit des tableaux.

À l'analyse des tableaux présentés à l'**annexe 1**, un premier constat relevé est que les trois indicateurs utilisés confirment que les systèmes québécois et ontarien d'imposition du revenu sont progressifs indépendamment des situations familiales ou des revenus gagnés. Bien que

---

<sup>18</sup> Le SMO canadien représente la rémunération horaire moyenne des salariés rémunérés à l'heure pour le secteur de la fabrication (industrie manufacturière) multipliée par les heures hebdomadaires moyennes des salariés rémunérés à l'heure dans ce même secteur, multipliées par 52 semaines. Les données utilisées pour déterminer le SMO sont celles de l'année 2002 provenant des tableaux Cansim 281-0033 et 281-0030 de Statistique Canada.

<sup>19</sup> Statistique Canada, le recensement de 2001 montre qu'au Québec et en Ontario, la famille avec deux conjoints et deux enfants domine (42 % des couples avec enfants ont deux enfants au Québec et 44 % en Ontario).

<sup>20</sup> Statistique Canada, le recensement de 2001 montre qu'au Québec et en Ontario, la famille monoparentale a majoritairement un enfant (64 % des familles monoparentales ont un enfant au Québec et 60 % en Ontario).

chaque indicateur montre la progressivité du système d'imposition, le degré de progressivité mesuré diffère d'un indicateur à l'autre.

L'utilisation de l'indicateur de progressivité basé sur le taux moyen d'imposition révèle que plus le revenu augmente, plus le coefficient de progressivité obtenu baisse. Ainsi, plus le revenu augmente, plus la variation du taux moyen tend à ressembler à la variation du revenu. En outre, la progressivité demeure, mais son importance relative varie inversement à l'augmentation du revenu. Quoique à des degrés divers, cette relation entre le niveau de revenu et le coefficient de progressivité demeure valide pour chacune des situations familiales.

De son côté, l'utilisation de l'indicateur de progressivité basé sur l'impôt à payer montre également que pour chacune des situations familiales, le coefficient de progressivité diminue lorsque le revenu augmente.

Enfin, l'utilisation de l'indicateur de progressivité basé sur le revenu disponible expose aussi une relation négative entre le coefficient de progressivité et l'accroissement du revenu.

De manière générale, les indicateurs de progressivité tendent à diminuer lorsque les revenus augmentent. La corrélation négative, pour chacun des indicateurs de progressivité, entre la baisse du coefficient de progressivité et l'augmentation du revenu, découle, en partie du moins, de la rapidité avec laquelle le taux maximal du barème d'imposition commence à s'appliquer.

Afin de s'assurer de la comparabilité des indicateurs de progressivité, il est également primordial de spécifier quel indicateur est utilisé aux fins de comparaison. En effet, bien que ces trois indicateurs mesurent tous la variation de l'impôt par rapport à la variation du revenu, certains indicateurs sont plus appropriés que d'autres, selon le type de comparaison que l'on désire effectuer. Lors de comparaison intergouvernementale, l'indicateur de progressivité basé sur le taux moyen d'imposition n'est plus approprié, compte tenu du calcul au dénominateur dans cette

formule<sup>21</sup>. Ainsi, lors d'une comparaison interprovinciale de progressivité, seuls les deux autres indicateurs peuvent être utilisés.

À partir des résultats obtenus aux tableaux de l'**annexe 1**, nous pouvons déterminer les écarts de progressivité entre le Québec et l'Ontario. Un écart positif indique un degré de progressivité plus élevé au Québec et un écart négatif, un degré de progressivité plus élevé en Ontario.

Les **tableaux 15 à 18** illustrent que la progressivité n'est pas répartie de manière symétrique entre les impôts à payer par les Québécois et par les Ontariens (impôts fédéraux et provinciaux). Ainsi, certaines situations provoquent une plus grande progressivité au Québec alors que dans d'autres cas, la progressivité est supérieure en Ontario. En outre, les résultats montrent que pour chacune des situations familiales, les écarts entre les indicateurs de progressivité des impôts payés par les Québécois et ceux payés par les Ontariens sont toujours en faveur du Québec lorsque les revenus visés sont inférieurs au salaire moyen ouvrier.

Cependant, lorsque les revenus se situent à plus de deux fois le salaire moyen ouvrier, tous les écarts obtenus pour les célibataires, les couples sans enfant, les couples ayant deux enfants ainsi que pour les familles monoparentales avec un enfant indiquent que les indicateurs de progressivité sont identiques ou plus grands pour les impôts payés par les Ontariens que pour ceux payés par les Québécois. Ces résultats confirment la plus grande concentration de l'impôt ontarien sur le revenu auprès des contribuables à revenu élevé illustrée au **tableau 6**.

---

<sup>21</sup> En effet, celui-ci est l'écart de revenu. Or, dans notre comparaison Québec-Ontario, les revenus équivalents (par exemple 100 % du SMO) ne sont pas égaux, ce qui rend incomparables les indicateurs calculés.

**Tableau 15****Écart des indicateurs de progressivité – Québec/Ontario – célibataire (2003)**

Variation du revenu	Écarts des indicateurs de progressivité Québec/Ontario		
	<i>% du SMO entre</i>	<i>par l'impôt à payer</i>	<i>par le revenu disponible</i>
67 % et 100 %		0,30	0,07
100 % et 200 %		(0,09)	0,02
200 % et 300 %		(0,13)	(0,02)
300 % et 400 %		(0,03)	0,00
400 % et 500 %		(0,02)	0,00

**Tableau 16****Écart des indicateurs de progressivité – Québec/Ontario – couple sans enfant (2003)**

Variation du revenu	Écarts des indicateurs de progressivité Québec/Ontario		
	<i>% du SMO entre</i>	<i>par l'impôt à payer</i>	<i>par le revenu disponible</i>
67 % et 100 %		0,22	0,05
100 % et 200 %		(0,01)	0,03
200 % et 300 %		(0,16)	(0,02)
300 % et 400 %		(0,06)	(0,01)
400 % et 500 %		(0,04)	(0,01)

**Tableau 17****Écart des indicateurs de progressivité – Québec/Ontario – couple avec deux enfants (2003)**

Variation du revenu	Écarts des indicateurs de progressivité Québec/Ontario		
	<i>% du SMO entre</i>	<i>par l'impôt à payer</i>	<i>par le revenu disponible</i>
67 % et 100 %		1,59	0,09
100 % et 200 %		0,34	0,07
200 % et 300 %		(0,11)	(0,01)
300 % et 400 %		(0,04)	0,00
400 % et 500 %		(0,03)	0,00

**Tableau 18****Écart des indicateurs de progressivité – Québec/Ontario – famille monoparentale avec un enfant (2003)**

Variation du revenu	Écarts des indicateurs de progressivité Québec/Ontario		
	<i>% du SMO entre</i>	<i>par l'impôt à payer</i>	<i>par le revenu disponible</i>
67 % et 100 %		4,57	0,11
100 % et 200 %		0,53	0,08
200 % et 300 %		(0,15)	(0,02)
300 % et 400 %		(0,03)	0,00
400 % et 500 %		(0,03)	0,00

## Conclusion

La première partie de l'étude a comparé le poids de l'impôt sur le revenu du Québec et de l'Ontario avec ceux des autres provinces canadiennes et ceux des pays du G7. Il en ressort que le poids des impôts sur le revenu des Québécois et celui des Ontariens sont plus élevés. Enfin, une comparaison de la concentration de l'impôt sur le revenu au Québec par rapport à l'Ontario a permis de constater que la charge fiscale liée à l'impôt sur le revenu pèse plus lourdement sur les contribuables à revenu élevé en Ontario qu'au Québec.

La deuxième partie de l'étude a porté sur la notion de progressivité et a examiné différentes façons de la mesurer. Après avoir illustré la progressivité de différentes manières, en fonction du barème d'imposition, de la couverture des besoins essentiels, des impôts à payer ou encore des revenus, nous avons déterminé des indicateurs de progressivité. Afin de pouvoir comparer les impôts sur le revenu du Québec et de l'Ontario, nous avons appliqué la méthodologie utilisée par l'OCDE en fonction des salaires moyens ouvriers (SMO<sup>22</sup>). La détermination des indicateurs de progressivité, à l'aide de six niveaux de revenu et pour quatre situations familiales différentes, confirme que ces deux impôts sont progressifs indépendamment des situations familiales ou des revenus gagnés. La comparaison des indicateurs de progressivité du Québec et de l'Ontario pour les mêmes paramètres familiaux et de revenus, nous a permis de constater que certaines situations provoquent une plus grande progressivité en Ontario alors que dans d'autres cas, la progressivité est supérieure au Québec. En effet, les résultats montrent que pour chacune des situations familiales, les écarts entre les indicateurs de progressivité des impôts payés par les Québécois et ceux payés par les Ontariens sont toujours en faveur du Québec lorsque les revenus visés sont inférieurs au salaire moyen ouvrier. Par contre, lorsque les revenus se situent à plus de deux fois le salaire moyen ouvrier, tous les écarts obtenus pour les célibataires, les couples sans enfant, les couples ayant deux enfants, ainsi que pour les familles monoparentales avec un enfant indiquent que les indicateurs de progressivité sont identiques ou plus élevés pour les impôts payés par les Ontariens que pour ceux payés par les Québécois.

---

<sup>22</sup> Le concept de salaire moyen ouvrier est utilisé dans la documentation de l'OCDE. Pour plus de détails sur ce concept, voir *Supra* n° 9.

## **Annexe 1 : Application des indicateurs de progressivité aux impôts sur le revenu payés par les Québécois et par les Ontariens**

Les tableaux A1-1 à A1-8 montrent les résultats de l'application des indicateurs de progressivité aux impôts fédéral et provinciaux de 2003 sur le revenu selon quatre situations familiales et selon des variations du revenu, pour le Québec puis pour l'Ontario.

Les trois indicateurs utilisés confirment que les impôts sur le revenu payés par les contribuables québécois et ontariens sont progressifs indépendamment des situations familiales ou du niveau du revenu gagné.

**Tableau A1-1**

### **Indicateurs de progressivité – impôts fédéral et québécois – célibataire (2003)**

Revenu		Impôt sur le revenu		Indicateurs de progressivité		
<i>en % du SMO</i>	<i>(\$)</i>	<i>impôt à payer (en \$)</i>	<i>taux moyen d'impôt</i>	<i>par le taux moyen</i>	<i>par l'impôt à payer</i>	<i>par le revenu disponible</i>
67 %	23 790	3 726	15,7%	0,53	2,21	0,78
100 %	35 507	7 776	21,9%	0,27	1,86	0,76
200 %	71 014	22 256	31,3%	0,14	1,46	0,79
300 %	106 521	38 534	36,2%	0,08	1,33	0,81
400 %	142 028	55 653	39,2%	0,05	1,23	0,85
500 %	177 535	72 773	41,0%	>0	>1	<1

**Tableau A1-2****Indicateurs de progressivité – impôts fédéral et québécois – couple sans enfant (2003)**

Revenu		Impôt sur le revenu		Indicateurs de progressivité		
<i>en % du SMO</i>	<i>(\$)</i>	<i>impôt à payer (en \$)</i>	<i>taux moyen d'impôt</i>	<i>par le taux moyen</i>	<i>par l'impôt à payer</i>	<i>par le revenu disponible</i>
67 %	39 648	5 633	14,2%			
				0,28	2,18	0,80
100 %	59 177	11 686	19,7%			
				0,16	1,96	0,76
200 %	118 353	34 533	29,2%			
				0,09	1,52	0,79
300 %	177 530	60 788	34,2%			
				0,05	1,38	0,80
400 %	236 706	88 726	37,5%			
				0,03	1,28	0,84
500 %	295 883	117 009	39,5%			
				>0	>1	<1

**Tableau A1-3****Indicateurs de progressivité – impôts fédéral et québécois – couple avec deux enfants (2003)**

Revenu imposable		Impôt sur le revenu		Indicateurs de progressivité		
<i>en % du SMO</i>	<i>(\$)</i>	<i>impôt à payer (en \$)</i>	<i>taux moyen d'impôt</i>	<i>par le taux moyen</i>	<i>par l'impôt à payer</i>	<i>par le revenu disponible</i>
67 %	39 648	3 468	8,7%			
				0,43	3,89	0,72
100 %	59 177	10 106	17,1%			
				-	-	-
200 %	118 353	33 491	28,3%			
				0,19	2,31	0,73
300 %	177 530	59 746	33,7%			
				-	-	-
400 %	236 706	87 684	37,0%			
				0,09	1,57	0,78
500 %	295 883	115 967	39,2%			
				-	-	-
				0,06	1,40	0,80
				0,04	1,29	0,83
				>0	>1	<1

**Tableau A1-4****Indicateurs de progressivité – impôts fédéral et québécois – famille monoparentale avec un enfant (2003)**

Revenu		Impôt sur le revenu		Indicateurs de progressivité		
<i>en % du SMO</i>	<i>(\$)</i>	<i>impôt à payer (en \$)</i>	<i>taux moyen d'impôt</i>	<i>par le taux moyen</i>	<i>par l'impôt à payer</i>	<i>par le revenu disponible</i>
67 %	23 790	1 108	4,7%	0,90	7,89	0,66
100 %	35 507	5 412	15,2%	0,40	2,85	0,67
200 %	71 014	20 834	29,3%	0,15	1,56	0,77
300 %	106 521	37 112	34,8%	0,09	1,38	0,79
400 %	142 028	54 231	38,2%	0,06	1,26	0,84
500 %	177 535	71 351	40,2%	>0	>1	<1

**Tableau A1-5****Indicateurs de progressivité – impôts fédéral et ontarien – célibataire (2003)**

Revenu		Impôt sur le revenu		Indicateurs de progressivité		
<i>en % du SMO</i>	<i>(\$)</i>	<i>impôt à payer (en \$)</i>	<i>taux moyen d'impôt</i>	<i>par le taux moyen</i>	<i>par l'impôt à payer</i>	<i>par le revenu disponible</i>
67 %	29 390	4 348	14,8%	0,31	1,91	0,84
100 %	43 865	8 435	19,2%	0,21	1,95	0,77
200 %	87 730	24 878	28,4%	0,13	1,60	0,76
300 %	131 595	44 728	34,0%	0,07	1,37	0,81
400 %	175 460	65 086	37,1%	0,04	1,25	0,85
500 %	219 325	85 443	39,0%	>0	>1	<1



**Tableau A1-6****Indicateurs de progressivité – impôts fédéral et ontarien – couple sans enfant (2003)**

Revenu		Impôt sur le revenu		Indicateurs de progressivité		
<i>en % du SMO</i>	<i>(\$)</i>	<i>impôt à payer (en \$)</i>	<i>taux moyen d'impôt</i>	<i>par le taux moyen</i>	<i>par l'impôt à payer</i>	<i>par le revenu disponible</i>
67 %	49 980	6 687	13,4%	0,18	1,96	0,85
100 %	73 105	12 752	17,4%	-	-	-
200 %	146 210	37 865	25,9%	0,12	1,97	0,80
300 %	219 315	69 602	31,7%	-	-	-
400 %	292 420	103 022	35,2%	0,08	1,68	0,76
500 %	365 525	136 950	37,5%	-	-	-
				0,05	1,44	0,80
				-	-	-
				0,03	1,32	0,83
				>0	>1	<1

**Tableau A1-7****Indicateurs de progressivité – impôts fédéral et ontarien – couple avec deux enfants (2003)**

Revenu imposable		Impôt sur le revenu		Indicateurs de progressivité		
<i>en % du SMO</i>	<i>(\$)</i>	<i>impôt à payer (en \$)</i>	<i>taux moyen d'impôt</i>	<i>par le taux moyen</i>	<i>par l'impôt à payer</i>	<i>par le revenu disponible</i>
67 %	49 980	6 179	12,4%	0,22	2,30	0,82
100 %	73 105	12 752	17,4%	0,12	1,97	0,80
200 %	146 210	37 865	25,9%	0,08	1,68	0,76
300 %	219 315	69 602	31,7%	0,05	1,44	0,80
400 %	292 420	103 022	35,2%	0,03	1,32	0,83
500 %	365 525	136 950	37,5%	>0	>1	<1

**Tableau A1-8****Indicateurs de progressivité – impôts fédéral et ontarien – famille monoparentale avec un enfant (2003)**

Revenu		Impôt sur le revenu		Indicateurs de progressivité		
<i>en % du SMO</i>	<i>(\$)</i>	<i>impôt à payer (en \$)</i>	<i>taux moyen d'impôt</i>	<i>par le taux moyen</i>	<i>par l'impôt à payer</i>	<i>par le revenu disponible</i>
67 %	29 390	2 651	9,0%	0,48	3,31	0,77
100 %	43 865	6 980	15,9%	0,24	2,32	0,75
200 %	87 730	23 198	26,4%	0,14	1,71	0,74
300 %	131 595	43 048	32,7%	0,08	1,42	0,80
400 %	175 460	63 406	36,1%	0,05	1,28	0,84
500 %	219 325	83 763	38,2%	>0	>1	<1

